

N°05

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

Présents

BLANCHET Stéphane
BERNEX Brigitte
MERIGUET Dominique
BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mériem
BACON Jean-François
JACQUART Ludovic
MEKKI Chérifa (arrivée à 19h24)
CHAUVET Claude
DA SILVA Elodie (départ à 23h03)

BASTARAUD Sébastien
YILDIZ Umit
MOULINNEUF Serge
ROUSSEL Danièle
BOITTE Gilles
SELEMANI Iette
VELTHUIS Asaïs
CEPRANI Eric
KOUYATE Hawa
PRUNIER Gérald
CHERIGUENE Abdelouaheb

PEDRAZO Jennifer
WAVELET Manuel
GAUTHIER Raymond
MOILIME Hassanata
BAILLON Jean-François
CAMARA N'Na Fanta
GEFFROY Philippe (départ à 21h50)
CORDIN Olivier
SAKI Mireille
JOUS Sullivan

Excusés ayant donné procuration

MEKKI Chérifa
ARAB Dalila
LOUJAHDI Brahim
LARDIC Stéphan
CAMARA Mariama
BRAHIM Marwa
HAMDAOUI Naïma
AGUIRREBENGOA Carole
BOREL YERETAN Stéphanie
BENAMMOUR Mériem
DA SILVA Elodie

donne procuration jusqu'à 19h24
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 21h50 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 21h50 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à partir de 21h50 à
donne procuration à partir de 23h03 à

CHERIGUENE Abdelouaheb
BAILLON Jean-François
GAUTHIER Raymond
BENAMMOUR Mériem
BACON Jean-François
BLANCHET Stéphane
GEFFROY Philippe
CORDIN Olivier
CAMARA N'Na Fanta
CHANTRELLE Laurent
BASTARAUD Sébastien

Excusés et absents

MABCHOUR Najat, RATNATHURAI Ziromi, PERRAN Dominick, LIBERT Amaud, ETIENNE Walnex, GEFFROY Philippe (à partir de 21h50) HAMDAOUI Naïma (à partir de 21h50), LARDIC Stéphan (à partir de 21h50 suite au départ de Mme Benammour)

Matière : Politique de la Ville
Service émetteur : Direction Politique de la ville

Objet : Signature de l'Avenant N°2 au contrat de ville de l'ex-communauté d'agglomération Terres de France

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU l'instruction comptable n° 96-078 « M14 » du 01/08/96 modifiée ;

VU la délibération n° 17 du 31 mars 2015 adoptant le cadre stratégique du Contrat de Ville Intercommunal 2015 / 2020 ;

VU la délibération n° 28 du 30 juin 2015 adoptant le Contrat de Ville Intercommunal Sevrans / Tremblay-en-France / Villepinte (2015-2020) ;

VU la délibération n° 15 du 06 février 2020 autorisant le Maire à signer le Protocole d'Engagement Réciproque et Renforcé (2020-2022) prorogeant de 3 ans le contrat de ville Intercommunal Sevrans / Tremblay-en-France / Villepinte ;

VU le vote de l'article 68 de la loi de finances 2022 prorogeant d'une année supplémentaire (2022-2023) les contrats de ville ;

CONSIDÉRANT la signature par la Ville de Sevrans du Contrat de Ville Intercommunal intervenue le 22 septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT le Protocole d'engagements réciproques et renforcés (considéré comme l'avenant N°1 au contrats de ville) signé le 17 décembre 2019 par l'Etablissement public territorial de Paris Terres d'Envol et signé le 06 février 2020 par le Maire de Sevrans ;

CONSIDÉRANT l'article 86 de la loi de finances 2022 prorogeant d'un an les contrats de ville soit jusqu'au 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la délibération du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol du 12 décembre 2022 autorisant le président de signer l'avenant n°2 des 4 contrats de ville du territoire dont celui de l'ex communauté d'agglomération Terres de France ;

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopté par	39 voix	Unanimité
Présents ou représentés	40 voix	
Exprimés	39 voix	
Pour	39 voix	
Contre		
Abstention		
NPPV	1 voix	Mme Kouyaté

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'Avenant N°2 aux 4 contrats de ville (de l'ex-communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget, de l'ex-communauté d'agglomération Terres de France, d'Aulnay-sous-Bois et de Blanc-Mesnil) ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus larges ;

ARTICLE 3 : Dit que les dépenses et les recettes des actions portées par la ville de Sevrans dans le cadre du contrat de ville ainsi prorogé seront inscrites au budget primitif de la commune ;

ARTICLE 4 : le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 5 : la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité ;

ARTICLE 6 : e la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Ampliation en sera adressée à :
- au Comptable public
- aux porteurs de projet en ce qui les concerne



Le Maire

Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : **19 DEC. 2022**

Affiché le : **19 DEC. 2022**

